

RESSOURCE - PROFESSIONNELS

L'annonce de décès dans un contexte judiciaire



Dans le cadre de vos fonctions professionnelles ou institutionnelles (**forces de l'ordre, magistrat, personnel consulaire, maire**, etc.) vous pouvez avoir la charge d'annoncer un décès dans un contexte judiciaire. C'est un moment sensible pour les endeuillés, mais aussi pour vous.

Ce n'est jamais anodin d'annoncer un décès, d'autant plus dans un contexte judiciaire où les circonstances de la mort sont souvent violentes et brutales. Vous annoncez une des pires nouvelles que les proches du défunt auront à entendre. Elle change brutalement le cours de leur vie. Cette rupture peut les déstabiliser et les fragiliser plus ou moins fortement et plus ou moins durablement. A cet égard, les modalités de l'annonce du décès sont cruciales : elles peuvent être destructrices jusqu'à déclencher un traumatisme psychologique ou, au contraire, peuvent préserver et soutenir les endeuillés.

Vous avez choisi d'exercer une fonction de protection et d'aide aux populations et l'annonce d'un décès peut vous paraître en décalage avec vos missions. Annoncer un décès confronte à une douleur et une détresse que chacun peut vivre ou que vous avez déjà vécues. Même pour le plus expérimenté des professionnels, certaines

circonstances peuvent être extrêmement déstabilisantes : annonce de la mort d'un enfant, de décès multiples à la même personne, annonce en série après un attentat ou une catastrophe, etc. Il est habituel et fréquent de se sentir maladroit ou mal à l'aise. Vous pouvez alors être tenté d'écourter ce moment, de vous fermer aux émotions des autres ou aux vôtres. Cette attitude risque pourtant de vous laisser insatisfait professionnellement et humainement.

Il est possible d'adoucir ce moment de grande dureté qu'est l'annonce d'un décès. L'empathie et l'humanité sont particulièrement importantes. Cette attitude bienveillante et chaleureuse marque une différence significative dans le souvenir durable que l'endeuillé en gardera et dans l'amorce de son deuil.

Mieux annoncer un décès est l'un des facteurs de prévention du deuil compliqué et du trouble de stress post-traumatique. Cette approche bénéficie aussi à votre pratique professionnelle et contribue à un mieux-être au travail.

S'il n'y a pas de bonnes façons d'annoncer une mauvaise nouvelle, des repères permettent que l'annonce puisse se faire avec professionnalisme, empathie et respect.

➤ Avant : se préparer

Chaque annonce est difficile et différente. Il est utile de s'y préparer pour anticiper les difficultés :

A qui annoncer le décès ?

L'annonce se fait au conjoint, concubin, PACS, ascendants ou descendants en ligne directe de la victime, en privilégiant les personnes habitant avec le défunt.

Si le décédé est mineur, il est souhaitable que l'annonce puisse être faite à chacun des parents, lorsque cela est possible.

Comment ?

Il est important de **prendre son temps**. Même au début d'une enquête ou d'une procédure où la rapidité semble gage d'efficacité, prendre son temps durant l'annonce du décès aux proches n'est pas un temps perdu. C'est, au contraire, manifester votre respect et poser des bases qui faciliteront leur coopération éventuelle à votre travail. Les proches ont besoin de temps pour assimiler l'annonce, reprendre leurs esprits et poser des questions. En moyenne, une annonce se déroule en 30 minutes. Il est préférable cependant de planifier une heure pleine pour avoir le temps et la disponibilité de gérer sereinement toutes difficultés et complications qui pourraient survenir.

- Comment la personne décédée a-t-elle été identifiée et est-on sûr de son identification ?
- Que s'est-il passé ?
- Quand et où la personne est-elle morte ?
- A-t-elle souffert ?
- Où se trouve-t-elle maintenant ?

Dans un contexte judiciaire, il est parfois nécessaire d'expliquer que vous ne pouvez pas répondre à toutes les questions pour le moment et que l'enquête permettra probablement d'apporter des réponses.

Soyez vigilant à votre tenue, à ne pas présenter des signes témoignant du décès au moment de l'annonce (traces de sang par exemple). Soyez attentif également à votre communication non-verbale, c'est-à-dire à votre posture, au ton de votre voix, à votre gestuelle etc.

Après l'annonce, l'endeuillé pose souvent des questions auxquelles il est préférable d'être préparé, si cela est possible, avant même de les rencontrer :

Qui ?

Si cela est possible, il est conseillé de procéder en **binôme**. Un seul d'entre vous cependant prend la parole durant tout l'entretien.

Il est le « messenger », la personne qui annoncera le décès. L'endeuillé est souvent en état de choc après l'annonce et la multiplication des interlocuteurs augmente sa confusion.

La seconde personne est présente en soutien. Elle est la « sentinelle », chargée d'observer les réactions du proche et son entourage. Travailler en binôme vous permet une fois que vous avez quitté l'endeuillé d'échanger sur vos ressentis et sur le déroulé de l'annonce.

Où ?

L'annonce se fait **en présence**, souvent au domicile du proche. Sauf cas de force majeure, elle ne se fait jamais au téléphone. Une ligne de conduite serait d'adopter l'attitude que vous voudriez voir adoptée devant vous ou devant vos proches dans le même contexte.

Quand ?

Le plus tôt possible et notamment, si possible, avant que les médias et les réseaux sociaux ne divulguent l'identité des personnes décédées.

Mémo pro avant l'annonce, les 4R :

- Recueillir les informations nécessaires à l'annonce et anticiper les questions que poseront l'endeuillé après avoir évalué la situation alors que chaque cas est singulier.
- Répartir les rôles dans le binôme entre messenger et sentinelle et clarifier le rôle de chacun.
- Revoir l'annonce. Avant de se présenter aux proches, prendre le temps de préparer sa formulation et, si besoin, de l'énoncer à voix haute avec son binôme. Cette préparation permet de n'oublier aucune information, ni étape et d'avoir une base solide avant de se retrouver face aux endeuillés.
- Repérer son état émotionnel. Cette vérification permet de faire baisser la tension si nécessaire et d'être au clair avec soi.

▶ Pendant : l'annonce

- Vérifier que la personne qui est devant vous est bien le proche concerné par l'annonce du décès.
- Le messenger demande à entrer dans le domicile et invite toutes les personnes présentes à s'asseoir, si possible dans un lieu calme et apaisé. Le messenger et le proche doivent être assis pour ne pas créer un déséquilibre dans la relation qui se tisse à ce moment-là.
- Si des enfants sont présents, la sentinelle les accompagne dans une pièce séparée du lieu de l'annonce et, si possible, où ils ne peuvent pas entendre les échanges ou les éclats de voix. Les enfants ne doivent pas être présents durant l'annonce initiale. Ce sont aux parents d'annoncer le décès aux enfants quand ils sont en état de le faire. En cas de décès des deux parents ou si le parent survivant est en incapacité de le faire, c'est un proche, qui s'est déjà occupé de l'enfant et qui peut lui donner un sentiment de sécurité, qui se charge de l'annonce.
- Quand tout le monde est assis, le messenger regarde l'endeuillé.
- Pour procéder à l'annonce si les circonstances le permettent, il utilise le prénom du défunt. Il utilise des mots simples, clairs et sans ambiguïté comme « mort », « décédé », « tué ». Il utilise des mots adaptés au contexte des personnes. Il parle lentement.
- Le messenger annonce graduellement les faits. Pour cela, il apporte des repères chronologiques et factuels. *Exemple : « Il y a eu une altercation (Quoi ?) entre des lycéens (Qui ?) ce matin près du gymnase (Quand ? Où ?), pour une dette d'argent (Pourquoi ?). La situation s'est envenimée. Adam (le défunt) a voulu s'interposer entre deux protagonistes. Il a reçu un coup de couteau qui a entraîné une blessure mortelle. Adam est décédé.*
- L'information devra sûrement être répétée. L'endeuillé peut être en état de choc, comme anesthésié dans ses réactions ou ne pas vouloir comprendre la nouvelle. Il est utile de s'assurer que la mort a bien été comprise, notamment en demandant « comprenez-vous ce que je viens de dire ? ».

Les réactions à l'annonce

L'annonce d'une mauvaise nouvelle entraîne une multitude de réactions qui peuvent se mélanger entre elles. Ces réactions sont différentes selon chaque personne.

La personne peut manifester de la colère avec propos ou gestes agressifs (coups de poing ou coups de pied dans le mur), de l'effroi, du déni, de la tristesse avec des larmes, des rires nerveux, de la dénégation, de l'incompréhension avec repli sur soi, etc.

Elle peut aussi expérimenter un épisode de dissociation péritraumatique. La personne endeuillée se trouve alors dans un état second, sidérée, incapable de ressentir la moindre émotion. Elle peut donner l'impression d'être indifférente à ce qui se passe ou de ne pas être dans la réalité de ce qu'elle est censée vivre.

Toutes ces réactions sont habituelles et fréquentes face à une situation exceptionnelle.

Quelles que soient ses réactions, l'endeuillé ressent détresse et douleur après l'annonce de la mort d'un proche. Cette douleur est inévitable et elle est adaptée à la situation. Il peut aussi souvent ressentir de l'incompréhension face aux circonstances particulières d'un décès en contexte judiciaire.

Il est important de **respecter ces réactions** et d'accorder du temps à la personne endeuillée durant l'annonce pour que ses réactions s'apaisent. Cette marque de respect envers la souffrance de l'endeuillé permet qu'il soit ensuite mieux capable d'écouter et d'échanger. Cependant, à la suite à l'annonce, ses capacités de perception, de raisonnement et de prise de décision sont mises à mal, ce qui peut compliquer les échanges.

La conclusion de l'annonce

A la suite de l'annonce, il est important de respecter le rythme de l'endeuillé :

- Respecter les silences sans en avoir peur, ni en être gêné. Mieux vaut laisser place aux silences qu'aux phrases toutes faites ou stéréotypées.
- Attendre les questions. Si vous n'avez pas toutes les réponses pour le moment, n'hésitez pas à le reconnaître avec honnêteté. Des exemples de questions fréquentes : *Où est mon proche ? Est-ce qu'on peut le voir ? Quand peut-on le voir ? Est-ce qu'il y aura une autopsie ? Que va-t-il se passer ensuite ?*
- Quand l'endeuillé commence à parler, le messenger ne l'interrompt pas mais lui laisse le temps de s'exprimer.
- La sentinelle veille aux réactions des uns et des autres.
- Le messenger demande à l'endeuillé s'il peut contacter des proches afin de ne pas rester seul et s'assure qu'il dispose de ressources de soutien.
- Le messenger informe des étapes procédurales à venir (y compris l'autopsie judiciaire) et conseille utilement la famille dans le respect de ses besoins et du droit d'en connaître (enquête judiciaire). Il est utile de s'assurer que l'endeuillé comprend bien ce qu'est une autopsie. Le messenger peut, le cas échéant et avec l'accord du médecin, donner des explications brèves et claires sur cette procédure pour éviter tout malentendu.

- Le messenger invite l'endeuillé à communiquer au service en charge de l'enquête tout renseignement et toute question qu'il souhaiterait poser plus tard au service en charge de l'enquête ou, s'il est déjà identifié, au personnel en charge de l'interface avec la famille ou le directeur d'enquête.
- Le messenger remet des documents d'informations si le binôme en dispose et oriente l'endeuillé vers l'association locale d'aide aux victimes. Dans la mesure du possible, cette association prend contact avec l'endeuillé en relais immédiat du binôme.

➤ Après : le bilan

Une fois la mission terminée, le messenger et la sentinelle peuvent échanger leurs impressions et ressentis s'ils en éprouvent le besoin. Le binôme peut également échanger avec d'autres membres de l'équipe de travail ou un responsable de façon à faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées, mais aussi indiquer les réactions dont il a été témoin et attirer l'attention sur la vigilance qu'il conviendrait d'avoir dans le cadre de la procédure judiciaire par rapport aux proches de la personne décédée (par exemple l'enquêteur qui aura en charge de faire le lien avec la famille tout au long de la procédure).

Annoncer un décès dans un contexte judiciaire est délicat et important. Ce moment, qui soulève la question de son propre rapport à la mort et à la perte, peut vous laisser des marques. Il est important d'être attentif à votre propre état émotionnel.

Ne restez pas seul en cas de difficultés. Informez-en votre hiérarchie. Si vous en ressentez le besoin, parlez-en à un proche de confiance ou à un professionnel de santé. Prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin des autres.

Mémo pro

- ➔ S'écouter
- ➔ Préserver son hygiène de vie (sommeil, alimentation...).
- ➔ Se reposer et maintenir des activités et des relations qui comptent pour soi en dehors de la vie professionnelle.
- ➔ Favoriser la solidarité et la communication avec les collègues et les proches.

➤ A savoir : Qui sont les autorités en charge de l'annonce du décès en France ?

- Officiers et agents de police judiciaire en charge de l'enquête.
- Le maire de la commune de résidence du défunt si les circonstances l'exigent (contexte local, proximité avec la famille), après concertation avec les forces de l'ordre et accord de l'autorité judiciaire, en présence d'un binôme désigné.
- Le magistrat en cas de sensibilité particulière ou de complexité opérationnelle prégnante.
- Le médecin en cas de décès survenu à l'hôpital.
- Les autorités consulaires si la famille se trouve à l'étranger.
- Les sapeurs-pompiers, à titre exceptionnel, lors d'une opération de secours, uniquement si :
 - > décès certain et accord du médecin régulateur ;
 - > en l'absence des forces de l'ordre et d'un médecin pouvant se déplacer rapidement ;
 - > identité de la victime formellement établie ;
 - > famille présente sur place et impossibilité de différer l'annonce.

➤ Contacts utiles : dispositifs de soutien à l'égard des proches endeuillés

- **Le site du Cn2r** (lien avec les [centres régionaux du psychotraumatisme](#))
- **Le site de France Victimes** (lien avec les [associations d'aide aux victimes](#) locales agréées par le ministère de la Justice)